



**ACADÉMIE
DE RENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rectorat

Rennes, le 12 décembre 2023

Le Recteur

à

Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissements
Mesdames et messieurs les Directrices et Directeurs
de CIO
s/c de Madame et Messieurs les Directeurs
Académiques des Services de l'Éducation Nationale,
Messieurs les Présidents d'Université,
Les Directeurs des IUT, de l'INSA, de l'ENI, de
l'ENSCR, de l'IEP, de l'ENS, du CNED, de l'INSPE

Mesdames et Messieurs les IA -IPR – IEN-ET

Division des Personnels Enseignants

Affaire suivie par :

Bureaux de gestion DPE 2 à 5

Coordonnées en annexe

96 rue d'Antrain - CS 10503

35705 RENNES Cedex 7

1.2 Accompagner les agents dans leur carrière



- Liste d'aptitude d'accès au corps des professeurs agrégés au titre de l'année 2024

Les campagnes annuelles de promotion et d'avancement sont organisées chaque année selon les modalités décrites dans les lignes directrices de gestion nationales et académiques.

Cette note a pour objet de préciser le calendrier et les modalités de constitution des dossiers de candidature au titre de la campagne :

- Pour l'accès au corps des professeurs agrégés par liste d'aptitude,

Vous trouverez ci-après deux fiches précisant les modalités et conditions d'inscription ainsi que le calendrier de cette campagne.

Je vous demande d'assurer la plus large information auprès de l'ensemble des personnels de votre établissement en activité, congé (maladie ou formation) ou rattachés et compte sur votre vigilance afin que soient respectés le calendrier et les modalités pratiques de cette procédure.

Je vous remercie de votre précieuse contribution dans ces opérations essentielles de gestion de ressources humaines.

Pour le Recteur et par délégation,
La cheffe de la Division des Personnels Enseignants,

Stéphanie RAYON-DESMARES